



Département de l'ISERE  
**MAIRIE**  
DE  
**SONNAY**  
38150

---

SONNAY, le 22 mars 2021

**ARRETE DE POLICE PORTANT  
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
Chemin des guillaumes  
Commune de SONNAY  
LE MAIRE**

- VU** le code de la route,
- VU** le code général des collectivités territoriales,
- VU** le code de la voirie routière,
- VU** la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
- VU** la demande de ENEDIS -DRSIR-TST-VPR, Boulevard PACATIANUS, 38217 VIENNE  
CONSIDERANT que pour permettre l'exécution des travaux d'entretien d'un interrupteur aérien sur le réseau HTA 20 000 volts de poste et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de règlementer la circulation selon les dispositions suivantes :

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

La circulation sera temporairement interdite en journée sur le Chemin des Guillaume, sauf riverains et collecte des ordures ménagères, le 20 avril 2021 et ceci pour la durée des travaux.

## ARTICLE 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

ENEDIS -DRSIR-TST-VPR, Boulevard PACATIANUS, 38217 VIENNE est chargée des travaux, et de l'application du présent arrêté.

Fait à SONNAY, le 22 mars 2021

Le Maire,  
Claude LHERMET



Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.